



Actualiser son projet d'établissement ou de service – INTRA

Instauré par la loi du 2 janvier 2002 comme le document central des institutions sociales et médico-sociales, le Projet d'Etablissement / le Projet de Service revêt aussi des dimensions identitaires, stratégiques et opérationnelles, fédératrices des parties prenantes autour d'un sens partagé de l'action.

Son contenu minimal balisé par l'article L.311-8 du CASF vient d'être actualisé par le décret du 29/02/2024 notamment en termes de prévention des risques de maltraitance.

Objectifs

- Comprendre les Enjeux et les Objectifs du Projet
- Identifier l'évolution du contexte institutionnel
- Favoriser l'Implication et la Collaboration de toutes les parties prenantes
- Élaborer un Plan d'Action des objectifs pour les 5 ans à venir
- Intégrer une démarche de prévention des risques de maltraitance
- Assurer le Suivi et l'Évaluation
- Renforcer l'Innovation et l'Amélioration Continue

Contenus

L'accompagnement portera sur :

- Le repérage des éléments de cadrage de la démarche
- Le pilotage et l'animation de la démarche participative
- La structuration du document à partir des textes réglementaires

Modalités et méthodes pédagogiques

Temps 1 :

Un diagnostic partagé avec le commanditaire sera réalisé afin de déterminer les modalités d'intervention de l'IRTS Normandie-Caen

Temps 2 :

L'intervenant de l'IRTS Normandie-Caen accompagnera la mise en place d'une stratégie d'organisation, de pilotage et d'animation de la démarche et impulsera la dynamique collective.

Cet accompagnement s'appuiera sur l'existant des pratiques professionnelles, des compétences et des outils, et sur le recueil de l'avis des parties prenantes : usagers, proches, partenaires.

Attention : La rédaction proprement dite du Projet d'Etablissement/Projet de service restera la prérogative de l'institution et non de l'intervenant IRTS Normandie-Caen.

Modalités d'évaluation

Évaluation des acquis

Le pilote du projet repéré par l'établissement demandeur réalisera une auto-évaluation afin de se représenter les acquis de l'accompagnement réalisé.

Évaluation de l'accompagnement

Au terme de l'accompagnement, le pilote du projet repéré par l'établissement demandeur complètera un questionnaire de satisfaction afin d'évaluer la qualité de l'accompagnement réalisé.



Intra / Sur mesure

Durée :

À déterminer selon le diagnostic, les besoins et attentes spécifiques

Public

Institutions et professionnels des secteurs social et médico-social

Pré-requis

Aucun

Durée

À déterminer selon le diagnostic, les besoins et attentes spécifiques

Profil de l'intervenant

Professionnel de terrain, consultant expert

Dates des sessions

En fonction de votre calendrier et de vos contraintes

Lieu

En session privée dans les locaux de votre structure ou à l'IRTS

Contact

Chloë BEAUMONT
 Tél. 02 31 54 42 54
 cbeaumont@irtsnormandiecaen.fr



www.irtsnormandiecaen.fr